



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

**Séance du :**  
21 mai 2026

**N° de délibération :**  
D26.024

**Date de la convocation :**  
13 mai 2026

**Secrétaire de séance :**  
Mme PONS Laurie

**Membres présents :**  
M.ATTIGUI Guy  
M.CAMAIONE Alberto  
Mme CLIMENT Catherine  
M.LEVESQUE Frédéric  
M. PACHOUD Christophe  
Mme PONS Laurie  
M. ROUVIER COROUGE  
Philippe  
M. VALLESPI Joachim

**Procurations :**

**Membres absents ou  
excusés :**

### VOTE

Pour	Contre	Abst°
8	0	0

### CONSTITUTION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Le Conseil Syndical réuni en séance plénière,

Conformément à l'article L 5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance  
Madame PONS Laurie.

Afin de permettre le fonctionnement optimal des services, il est proposé de créer des  
Commissions spécifiques de travail ayant pour but de préparer les actions et orientations en  
matière de Prévention et de Communication.

Les Commissions seront présidées par le Vice-Président ou le délégué qui aura reçu  
délégation.

Oùï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide la création des  
commissions suivantes et détermine la délégation de la présidence de chaque commission  
de la façon suivante :

Désignation de la commission	Délégation
Commission « COMMUNICATION ET PREVENTION ».	M. LEVESQUE Frédéric
Commission « FINANCES, MARCHES PUBLICS et CCSPL».	M. VALLESPI Joachim
Commission « RESSOURCES HUMAINES ».	Mme PONS Laurie

Le Président certifie sous sa  
responsabilité le caractère exécutoire  
de cet acte et informe que la présente  
délibération peut faire l'objet d'un  
recours pour excès de pouvoir devant  
le Tribunal Administratif de Nîmes dans  
un délai de 2 mois à compter de la  
présente notification. Le tribunal  
administratif peut être saisi par  
l'application informatique  
« Télérecours citoyens » accessible par  
le site internet [www.telercours.fr](http://www.telercours.fr)

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres.

Pour expédition certifiée conforme

**Le Président**  
**Philippe ROUVIER-COROUGE**